

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2025

Ordre du jour :

- 1. Adoption de l'Addendum (suivi des pétitions en cours de traitement)**
- 2. Analyse de demandes de pétition ordinaire et publique**
- 3. Divers**

*

Présents : Mme Nancy Arendt, M. Maurice Bauer, M. André Bauler, Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, M. Fernand Etgen remplaçant Mme Barbara Agostino, M. Marc Goergen, M. Dan Hardy, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Jean-Paul Schaaf, M. Meris Sehovic

Mme Nathalie Cailteux, Mme Roberta Pinto, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Barbara Agostino, M. Paul Galles, M. Ben Polidori
M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Francine Closener, Présidente de la Commission

*

- 1. Adoption de l'Addendum (suivi des pétitions en cours de traitement)**
- **26 clôtures où les pétitionnaires n'ont pas réagi à la demande de reformulation de la Commission des Pétitions**

La Commission procède à la clôture des pétitions suivantes :

- Demande de pétition ordinaire 3539 - *Verantwortung für die Zukunft Luxemburgs – Sicherheit und Integration als Grundlage einer stabilen Gesellschaft*
- Demande de pétition publique 3512 - *Une App pour bus scolaire*
- Demande de pétition publique 3515 - *Pétition pour une égalité d'accès aux formations professionnelles : Stop aux barrières linguistiques injustifiées.*

- Demande de pétition publique 3521 - *Hilfe für Los Angeles! / Ich reiche diese Petition ein um Hilfe für Los Angeles zu bitten, wie jeder im Moment mitbekommen hat brennt es Lichterloh in dieser Region und viele Menschen haben ihr Zuhause Verloren, ich möchte einfach um etwas Menschlichkeit bitten und die Regierung darum bitte Hilfe zu leisten, Es gibt da viele Menschen die kein Dach mehr über dem Kopf haben also bitte helfen sie*
- Demande de pétition publique 3523 - *Aktienrente fir Letzebuerg*
- Demande de pétition publique 3555 - *Eingrenzung von „Unwohl-Meldungen“ ohne ärztliches Attest und Förderung einer geregelten Krankmeldungspraxis*
- Demande de pétition publique 3559 - *Referendum zur Abschaffung der CO2 Steuer*
- Demande de pétition publique 3565 - *Mobbing- und Burnout im Arbeitswesen*
- Demande de pétition publique 3567 - *ADAPTO - STOP mit den Bummelfahrten*
- Demande de pétition publique 3569 - *Ech well ,dass Dokteren an Personal (Bsp Infirmier) / lëtzebueregesch kann schwätzen, well graad an deem Bereich ass et schweier et an enger aanerer Sprooch ze verstoen, waat een eigentlech huet*
- Demande de pétition publique 3570 - *Kameraen erlaaben*
- Demande de pétition ordinaire 3623 - *La loi prévoit que tout médecin peut ne plus recevoir un patient si celui si manque de trois fois un rendez-vous, même si patient est rappelé au travail, au des autres motifs de force majeure.*
- Demande de pétition publique 3593 - *Adaptation salaire NET pour le cheque service.*
- Demande de pétition publique 3597 - *Aider encore plus massivement l'Ukraine*
- Demande de pétition publique 3598 - *Les chômeurs luxembourgeois titulaires d'une formation supérieure et d'un diplôme reconnu au Luxembourg ou au Benelux sont automatiquement orientés par l'Adem vers le service Adem Coach et sont traités en fonction de leurs qualifications académiques et de leur expérience professionnelle (Article 622-3(1) Code du Travail).*
- Demande de pétition publique 3630 - *Ajustement pour les contribuables célibataires et célibataires avec enfants pour l'année d'imposition 2025*
- Demande de pétition publique 3631 - *Promouvoir le respect de la culture et des valeurs luxembourgeoises parmi les migrants*
- Demande de pétition publique 3634 - *Installation dea glissieres de securite le long de la N31 a Petange*
- Demande de pétition publique 3643 - *Allocations familiales Luxembourg*
- Demande de pétition publique 3658 - *Pétition pour la sécurisation des établissements scolaires au Grand-Duché de Luxembourg*
- Demande de pétition publique 3663 - *Mehr Polizeipräsenz*
- Demande de pétition publique 3671 - *mehr rechte für Polizeibeamte*
- Demande de pétition publique 3675 - *Pour un traitement équitable et rapide de toutes les pétitions - même celles nécessitant des corrections formelles.*
- Demande de pétition publique 3652 - *Voter une loi relative pour une pension d'invalidité au montant fixe*
- Demande de pétition publique 3603 - *Aféierung vun enger Donald Trump Steier*
- Demande de pétition publique 3708 - *Petitioun geint d'Ignoreiren vum Public*

- **7 prises de position du Gouvernement**

La Commission des Pétitions prend acte des prises de position gouvernementale suivantes et ordonne leur transmission aux pétitionnaires respectifs :

- Pétition 3693 - *Introduction de contrôles supplémentaires pour les citoyens russes lors de la délivrance de visas, de titres de séjour et de la citoyenneté*
Prise de position du 15 septembre 2025 de la part de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
- Pétition 3706 - *Interdiction des trottinettes électriques pour les enfants de moins de 16 ans au Luxembourg*
Prise de position du 16 septembre 2025 de la part de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
- Pétition 3730 - *Simplification et modernisation de la procédure d'importation des véhicules d'occasion en provenance d'un autre État membre de l'UE*
Prise de position du 18 septembre 2025 de la part de Monsieur le Ministre des Finances
- Pétition 3726 - *Erweiderung vum Art170 bis am Code de la route*
Prise de position du 1 octobre 2025 de la part de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
- Pétition 3292 - *Abschaffung des Notensystems in Gymnasien*
Prise de position du 2 octobre 2025 de la part de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Pétition 3335 - *Lutter contre le mobbing et le cybermobbing dans les écoles*
Prise de position du 2 octobre 2025 de la part de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Pétition 3562 - *Pétition pour l'intégration officielle de l'enseignement des émotions et de la gestion de celles-ci dans le programme éducatif*
Prise de position du 2 octobre 2025 de la part de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

2. Analyse de demandes de pétition ordinaire et publique

- **23 DEMANDES DE PÉTITION ORDINAIRE (REFORMULÉES OU NOUVELLES)**

La Commission a traité l'ensemble des 23 demandes de pétition ordinaire figurant à l'ordre du jour.

La Commission des Pétitions décide d'adresser des demandes de prise de position au sujet des pétitions ordinaires suivantes :

Numéro de la pétition ordinaire	Ministre(s) au(x)quel(s) la Commission décide d'adresser une demande de prise de position
3764	Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale
3765	Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale
3767	Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de

	l'Accueil
3768	Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
3770	Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
3787	Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale
3821	Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale
3822	Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
3823	Ministre de la Fonction publique
3826	Ministre de la Justice
3829	Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
3830	Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
3831	Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
3835	Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire
3841	Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil Ministre du Travail

Les demandes de pétition ordinaire 3772 et 3774 sont rejetées.

Les demandes de pétition ordinaire suivantes se voient adresser une demande de reformulation : 3769, 3775, 3781, 3788, 3796 et 3798.

- **1 DEMANDE DE PÉTITION PUBLIQUE PRÉCÉDEMMENT LAISSÉE EN SUSPENS**

DÉCISION FAVORABLE

La Commission des Pétitions a rendu une décision favorable à l'égard de la demande de pétition publique suivante :

- *Demande de pétition publique 3740 - Autorisation des motocycles à emprunter les voies de covoiturage.*

Dépôt: le 12.07.2025

Pétitionnaire: Monsieur Nicolas Frédéric Jean-Louis Firmin

- **4 DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE REFORMULÉES**

La Commission a traité les quatre demandes de pétition publique reformulées figurant à l'ordre du jour.

DÉCISIONS FAVORABLES

La Commission des Pétitions a rendu une décision favorable quant à la recevabilité des demandes de pétition publique reformulées suivantes :

- *Demande de pétition publique 3758 - Protégeons notre système financier d'une exposition concentrée à la dette américaine*

Dépôt: le 30.07.2025

Pétitionnaire: Monsieur Erjon Begaj

- *Demande de pétition publique 3771 - Pour que le Luxembourg renoue le dialogue avec la Russie – pour la paix, la justice sociale, la protection de l'environnement et la stabilité économique*

Dépôt: le 15.08.2025

Pétitionnaire: Madame Jeanne Delahaye

- *Demande de pétition publique 3777 - Une adaptation de la vitesse des autobus*
Dépôt: le 25.08.2025
Pétitionnaire: Monsieur Sam Reinert

DÉCISION DÉFAVORABLE

La Commission des Pétitions a rendu une décision défavorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique reformulée suivante :

- Demande de pétition publique 3736 - Lancer un débat à la chambre sur les effets indésirables du COVID*
Dépôt: le 07.07.2025
Pétitionnaire: Monsieur Vincenzo Sportelli

Motivation:

Le texte reformulé de la présente demande de pétition publique ne suit pas les consignes fournies par la Commission des Pétitions en ce qu'il ne met pas suffisamment en relief le fait que la présente demande de pétition publique porte sur les effets à long terme de la Covid-19 et non pas des vaccins. En conséquence, la présente demande de pétition publique est jugée similaire, quant à son fond, à la pétition publique **2489** – *Mise en place d'une commission d'enquête pluridisciplinaire indépendante censée conclure sur la réalité sanitaire, statistique, scientifique et politique pour la période Covid-19 au Luxembourg*, qui a donné lieu à un débat public le 23 avril 2025.

Partant, la présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 165ter, paragraphe 3, point 15°, du Règlement de la Chambre des Députés qui prévoit qu'une demande de pétition publique similaire, quant à son fond, à une autre pétition publique débattue au cours des douze derniers mois, est irrecevable.

• 27 NOUVELLES DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE

La Commission a traité l'ensemble des 27 nouvelles demandes de pétition publique.

DÉCISIONS FAVORABLES

La Commission des Pétitions a rendu une décision favorable quant à la recevabilité des 13 nouvelles demandes de pétition publique suivantes :

- *Demande de pétition publique 3804 - Adaptation des cours d'études scolaires au besoins essentiels de vie*
Dépôt: le 20.09.2025
Pétitionnaire: Madame Ariane dos Santos Simões
- *Demande de pétition publique 3806 - Entlaaschtung vum Franséischprogramm op der 1^{ère} fir d'Schüler déi zousätzlech e Stage hunn*
Dépôt: le 21.09.2025
Pétitionnaire: Madame Meliha Skrijelj
- *Demande de pétition publique 3807 - Pour des espaces publics extérieurs sans tabac au Luxembourg*
Dépôt: le 23.09.2025
Pétitionnaire: Monsieur Babak Rabbanipour Esfahani
- *Demande de pétition publique 3814 - Modification nécessaire de la loi sur les forêts*
Dépôt: le 27.09.2025

Pétitionnaire: Madame Christiane Zügel-Jung

- *Demande de pétition publique 3815 - Retrait du permis de conduire quand on utilise son téléphone !*

Dépôt: le 28.09.2025

Pétitionnaire: Monsieur Fabrice Jean-Pierre Mounier

- *Demande de pétition publique 3816 - Gegen die Chatkontrolle - Für den Schutz unserer digitalen Grundrechte*

Dépôt: le 03.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Kevin Putz

- *Demande de pétition publique 3817 - Introduction d'un mécanisme d'auto-exclusion volontaire pour les joueurs des machines à sous physiques au Luxembourg*

Dépôt: le 03.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Kevin Gomes Da Silva

- *Demande de pétition publique 3819 - Un ticket resto pour chacun, un avantage pour tous !*

Dépôt: le 03.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Alexandre Roche

Madame la Présidente Francine Closener (LSAP) émet des doutes quant à la compétence de la Chambre des Députés par rapport à l'objet de la demande de pétition publique 3819 - Un ticket resto pour chacun, un avantage pour tous !. Madame la Députée Corinne Cahen (DP) partage cette hésitation. Toutefois, la Commission ayant déclaré recevable la pétition publique 3757 - Anhebung der staatlichen Essenszulage für Beamte auf 15 EUR pro Arbeitstag, la Députée craint que déclarer la présente demande de pétition irrecevable pourrait être interprété comme une différence de traitement et envoyer un mauvais message. Monsieur le Député Fernand Etgen (DP) précise que l'allocation repas perçue par les agents de l'État n'est pas pensionnable alors que les chèques-repas le sont. Monsieur le Député Marc Goergen (Piraten) considère que l'État pourrait inscrire l'obligation d'octroi de chèques-repas dans le droit du travail, si telle était sa volonté.

- *Demande de pétition publique 3827 - Rehazenter am Süden an am Norden vum Land*

Dépôt: le 08.10.2025

Pétitionnaire: Madame Mandy Michels

- *Demande de pétition publique 3832 - Pétition pour l'amélioration de l'accessibilité des transports publics pour les personnes à mobilité réduite dans le nord du Luxembourg*

Dépôt: le 10.10.2025

Pétitionnaire: Madame Sandra Santos

- *Demande de pétition publique 3836 - Fir d'Lëtzebuergesch Sprooch als obligatorescht Fach mat Schreifkompetenzen an allen Schoulen an Lycéeën*

Dépôt: le 13.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Aleks Jevdokimov

- *Demande de pétition publique 3838 - Installation de dispositifs réfléchissants (catadioptres) sur les autoroutes non éclairées du Luxembourg*

Dépôt: le 14.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Sami El-Gabbas

- *Demande de pétition publique 3839 – Parking : 30min gratuites soins à domicile*
Dépôt: le 14.10.2025
Pétitionnaire: Madame Adrienne Bellomo

DEMANDES DE REFORMULATION

La Commission des Pétitions a émis une demande de reformulation à l'égard des neuf demandes de pétition publique suivantes :

- *Demande de pétition publique 3805 - Kebab Deckel*

Dépôt: le 21.09.2025
Pétitionnaire: Monsieur Sam Henri Serge Vorselaars

Motivation :

- Eine öffentliche Petition darf sich nicht exklusiv auf ein einziges Lebensmittel beziehen. Deswegen soll die Petition generalisiert werden, damit alle Lebensmittel, Mahlzeiten oder Fastfood im Allgemeinem gezielt visiert werden.
- Gemäß Artikel 165ter, Absatz 3, Punkt 11°, der Geschäftsordnung der Abgeordnetenkammer muss sich der Titel einer Petition korrekt und ausreichend auf die in der Petition geäußerte Forderung beziehen. Der geförderte Deckel gilt nicht für das Lebensmittel selbst, sondern für dessen Preis. Deswegen soll der Titel so umformuliert werden, dass ein Preisdeckel auf Fastfood oder Mahlzeiten gesetzt wird.
- Sätze, die zur Unterschrift auffordern, sind nicht zulässig, sodass der letzte Satz des Ziels der Petition zu streichen ist. Die Wörter „die Unterzeichnenden“ sollen auch gestrichen werden.

- *Demande de pétition publique 3808 - Immobilienpräisser sollen per Gesetz en maximalen Präis net iwwerschreiden*

Dépôt: le 24.09.2025
Pétitionnaire: Monsieur Joe Schmit

Motivation :

- Laut Artikel 165ter, Paragraf 3, Punkt 11°, vum Reglement vun der Chamber, muss den Titel richteg erklären èm wat et an der Petitioun geet. Deementsprechend ass de Petitionär gebieden, "Immobilienpräisser" am Titel duerch "Loyeren" zersetzen, well et an der Petitioun èm Loyeran an net iwwer d'Kaafpräisser geet.
Zudeem gëtt et zu Lëtzebuerg schonn e Gesetz deen d'Loyer limitéiert, an zwar dierf de Loyer am Joer net méi wéi 5% vum investéierte Kapital entspriechen. Am Titel muss deemno och stoen, datt zousätzlech e maximale Loyer pro Quadratmeter soll festgeluecht ginn.
- Am Zil erwäant de Petitionär d'Beispill vu Berlin, wou de Loyer op maximal 15 Euro pro Quadratmeter soll gedeckelt sinn. D'Source vun dëser Informatioun feelt.

- *Demande de pétition publique 3809 - Auszahlung der Rente*

Dépôt: le 24.09.2025
Pétitionnaire: Monsieur Patrick Kemp

Motivation :

- Gemäß Artikel 165ter, Absatz 3, Punkt 11°, der Geschäftsordnung der Abgeordnetenkammer muss sich der Titel einer Petition korrekt und ausreichend auf die in der Petition geäußerte Forderung beziehen. Deswegen sollte der Titel durch folgende Wörter ergänzt werden: „am 1. Tag des Monats“.
- Im Ziel sollen die Wörter „Hallo Anfrage auf Petition“ durch „Diese Petition fordert,“ ersetzt werden.

- Die Begründung des Allgemeininteresses muss Argumente für die Petition liefern. Der Petent muss also darlegen, warum es besser wäre, die Renten am ersten Tag jedes Monats auszubezahlen statt „bis zu 4 Tagen vor Monats ende“.

- *Demande de pétition publique 3811 - Fin de conge colective le secteur de la construction*

Dépôt: le 26.09.2025

Pétitionnaire: Madame Andreia Patrícia Correia Dos Santos

Motivation :

- Dans le respect des dispositions prévues à l'article 165ter, paragraphe 3, point 5°, du Règlement de la Chambre des Députés, la pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général et l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. La motivation de la pétition est par conséquent à reformuler de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'moi', 'mon', etc.) et la référence à la situation personnelle.

- Les fautes d'orthographe et de grammaire sont à éviter dans les pétitions publiques, surtout au niveau de l'intitulé. Le texte de la pétition doit donc être entièrement revu. Il est suggéré de reformuler l'intitulé de la façon suivante : « Mettre fin au congé collectif dans le secteur de la construction ».

- *Demande de pétition publique 3812 - Kee StreckeRadar op d'N15 tëscht Feelen an Heiderscheid*

Dépôt: le 26.09.2025

Pétitionnaire: Monsieur Gérard Joseph Koneczny

Motivation :

- Am Wuert "StreckeRadar" am Titel, soll den zweete "R" kléng geschriwwen ginn.

- Laut Artikel 165ter, Paragraf 3, Punkt 6°, vum Chambersreglement, si falsch Informatiounen oder Informatiounen déi net kenne bewise ginn a Petitiounen net erlaabt. Deemno ass de Petitionär gebieden den zweete Paragraf vun der Motivatioun entweder ganz eraus ze huelen (d'Petitioun bezitt sech jo net op déi Radaren) oder èmzeformuléieren domat kloer eraus kënnt dat "e puer Leit der Meenung sinn" datt déi opgezielte Radaren iwwerflëssig sinn.

- Dái effentlech Petitioun muss een Thema vu generellem Interessi betreffen. Dowéinst si Referenzen op perséinlech Erfarungen oder d'Benotze vu Personalpronomen net erlaabt (Artikel 165ter, Paragraf 3, Punkt 5°, vum Chambersreglement). D'Motivatioun vun der Petitioun muss dowéinst èmformuléiert gi fir Personalpronomen ('ech', 'mir', etc.), esou wéi de Saz a Klammeren, ze sträichen.

- *Demande de pétition publique 3813 - Ne plus devoire STOPPER en tournant a droit.*

Dépôt: le 27.09.2025

Pétitionnaire: Monsieur Paul Wachs

Motivation :

- Les fautes d'orthographe et de grammaire sont à éviter dans les pétitions publiques, surtout au niveau de l'intitulé. Le texte de la pétition doit donc être entièrement revu. Il est suggéré au pétitionnaire de reformuler l'intitulé de la façon suivante : « Ne plus devoir STOPPER en tournant à droite ».

- Dans le respect des dispositions prévues à l'article 165ter, paragraphe 3, point 5°, du Règlement de la Chambre des Députés, la pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général et l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. La motivation de la pétition est par conséquent à reformuler de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'moi', 'mon', etc.).

- Dans le respect des dispositions prévues à l'article 165ter, paragraphe 3, point 6°, du Règlement de la Chambre des Députés, les fausses informations ou les informations ne pouvant être vérifiées ne sont pas permises. Ainsi, le but de la pétition doit être reformulé puisqu'il n'est pas avéré qu'un « très grand nombres de STOPs au Luxembourg sont complètement inutiles » - il s'agit-là de l'appréciation du pétitionnaire. Il en va de même pour la motivation de l'intérêt général où il est indiqué « qu'il est réduducle de devoir marquer un arrêt complet ». Ces passages sont soit à supprimer, soit à reformuler de façon à indiquer explicitement que « certaines personnes sont d'avis que... ».

En outre, bien que dans la majorité des États des États-Unis il est permis de tourner à droite à un feu rouge sans attendre le passage, il ne semble pas que cette règle soit également appliquée aux panneaux STOP. Dès lors, si le pétitionnaire veut conserver cet exemple dans la pétition, il est impératif d'apporter la source de cette information.

- Enfin, la Commission des Pétitions s'interroge si la revendication n'est pas plutôt celle de remplacer les panneaux STOP par des panneaux de « cédez-le-passage ».

Discutant de la recevabilité des *demandes de pétition publique* **3812** - *Kee StreckeRadar op d'N15 tëscht Feelen an Heiderscheid* et **3813** - *Ne plus devoire STOPER en tournant a droit.*, les membres se demandent dans quelle mesure les généralisations découlant de l'appréciation des pétitionnaires sont permises dans les pétitions publiques. Madame la Députée Corinne Cahen (DP) est d'avis que de telles généralisations ne doivent pas être tolérées dès lors qu'elles sont factuellement fausses. Monsieur le Député André Bauler (DP) et Madame la Présidente Francine Closener (LSAP) partagent cet avis. La Présidente insiste sur le besoin d'adopter une solution de principe et de s'y tenir à l'égard de toutes les pétitions. Madame la Députée Corinne Cahen (DP) argumente que le site des pétitions est tenu par la Chambre et que la Commission des Pétitions détient une part des responsabilités quant au contenu. Monsieur le Député Meris Sehovic (déi gréng) estime qu'il y a confusion sur le droit américain dans la pétition **3813** : il n'est pas possible de tourner à droite, sans s'arrêter d'abord, face à un panneau STOP. La règle en question n'existe que lorsque le feu tricolore est au rouge. Madame la Députée Nancy Arendt (CSV) confirme les propos de l'orateur précédent : la règle est celle du « turn on red » et ne s'applique pas aux panneaux STOP. Madame la Députée Corinne Cahen (DP) considère que les pétitions **3812** et **3813** ne sont pas comparables : la première porte sur les radars de vitesse dont l'efficacité est souvent contestée par le public, la seconde clame que les panneaux STOP sont inutiles. Dans la mesure où le pétitionnaire considère les panneaux STOP inutiles, Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf (CSV) se demande pourquoi celui-ci ne sollicite pas simplement leur suppression. Autrement cela devient équivalent à un « cédez-le-passage ». Monsieur le Député Marc Goergen (Piraten) est d'avis que la meilleure solution serait d'ajouter un disclaimer sur le site indiquant clairement que les opinions mises en avant dans les pétitions sont celles des pétitionnaires et ne reflètent pas nécessairement l'avis de la Commission ou de la Chambre.

- *Demande de pétition publique* **3824** - *Revenu minimum de 700EUR-1.000EUR/mois*

Dépôt: le 06.10.2025

Pétitionnaire: Madame Mandy Michels

Motivation :

- En l'espèce, l'intitulé de la pétition porte à confusion et doit être clarifié. En effet, dans sa formulation actuelle, l'intitulé laisse paraître que la pétitionnaire souhaite abaisser le salaire social minimum à 700-1.000 euros par mois. La notion de « revenu minimum »/ « Mindesteinkommen » doit être remplacée. Une alternative serait la notion de « revenu universel »/ « bedingungsloses Grundeinkommen », mais cela ne semble pas correspondre à ce qui est décrit dans le but de la pétition.

- Au niveau du premier tiret du but de la pétition, la pétitionnaire indique que le « REVIS » et la retraite sont la même chose ce qui n'est pas le cas. De plus, le bout de phrase « en raison de leur situation de logement » rend la phrase encore plus obscure : l'éligibilité au REVIS (ou

à la retraite) ne dépend pas du statut de locataire ou de propriétaire de la personne. Il semble dès lors que la pétitionnaire a souhaité écrire « en raison de leur pays de résidence » ou bien « en raison de la composition de leur ménage ».

- Au niveau du second tiret du but, il n'est pas clair comment une personne qui ne serait « plus autorisée à travailler » (mais qui n'aurait pas encore atteint l'âge de 65 ans), n'aurait pas droit à la pension d'invalidité. En effet, le « plus » indique que la personne a travaillé par le passé, ce qui la rendrait éligible à une pension d'invalidité.

- Enfin, la motivation de l'intérêt général ne peut être rédigée sous forme de mots clés et doit être développée de sorte à apporter des arguments en faveur de la revendication contenue dans la pétition.

- *Demande de pétition publique 3828 - Immatriculation Plaquen fir all Zort vun Veloen.*

Dépôt: le 08.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Stéphane Hamm

Motivation :

- Déi effentlech Petitioun muss een Thema vu generellem Interessi betreffen. Dowéinst si Referenzen op perséinlech Erfahrungen oder d'Benotze vu Personalpronomen net erlaabt (Artikel 165ter, Paragraf 3, Punkt 5°, vum Chambersreglement). D'Motivatioun vun der Petitioun muss dowéinst èmformuléiert gi fir Personalpronomen ('ech', 'mir', etc) ze sträichen.

- Laut Artikel 165ter, Paragraf 3, Punkt 6°, vum Chambersreglement, si falsch Informatiounen oder Informatiounen déi net kënne bewise ginn a Petitiounen net erlaabt. Deemno ass de Petitionär gebieden den zweete Paragraf vum But esou wéi d'Motivatioun èmzeformuléieren. Et stëmmt nämlech net datt een all Dag vu Vélosfuerer op der Autobunn héiert, etc. Dee Passage misst deemno gestrach ginn, oder èmformuléiert ginn, z.B. "Et héiert ee vu..." oder "Et gi Vélosfuerer déi"... Dat selwecht gëllt fir d'Paragrafen zwee an dräi vun der Motivatioun.

- *Demande de pétition publique 3840 - Letzeboiesch Breiwer*

Dépôt: le 14.10.2025

Pétitionnaire: Madame Celine Schmit

Motivation :

- Déi effentlech Petitioun muss een Thema vu generellem Interessi betreffen. Dowéinst si Referenzen op perséinlech Erfahrungen oder d'Benotze vu Personalpronomen net erlaabt (Artikel 165ter, Paragraf 3, Punkt 5°, vum Chambersreglement). D'Motivatioun vun der Petitioun muss dowéinst èmformuléiert gi fir Personalpronomen ('ech', 'mir', etc) ze sträichen. "Gudde mëtteteg" soll och net an enger Petitioun stoen.

- Den Titel muss kuerz a knapp erëmginn wat an der Petitioun gefrot gëtt. Den Titel ass hei ze kuerz a präziséiert och net wat gefrot ass: wee soll rëm Bréiwer op lëtzebuergesch schécken?

- An enger Petitioun solle Schreiffeeler vermeit ginn. Zum Beispill ass et net "letzeboiesch" mee "lëtzebuergesch" an och net "Letzeboieschsproch" mee "Lëtzebuerger Sprooch".

DÉCISIONS DÉFAVORABLES

La Commission des Pétitions a rendu une décision défavorable quant à la recevabilité des cinq nouvelles demandes de pétition publique suivantes :

- *Demande de pétition publique 3818 - Stop aux appels : voyageons en paix dans les transports !*

Dépôt: le 03.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Alexandre Roche

Motivation :

La présente demande de pétition publique est jugée similaire, quant à son fond, à la pétition publique **3762** – *Téléphones portables : Installer des brouilleurs dans les transports en commun*, publiée le 18 septembre 2025 et ouverte à signatures jusqu'au 29 octobre 2025 inclus.

Partant, la présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 165ter, paragraphe 3, point 14°, du Règlement de la Chambre des Députés qui prévoit qu'une demande de pétition publique similaire, quant à son fond, à une autre pétition publique qui a été publiée ou dont le délai de signature est arrivé à échéance au cours des douze derniers mois, est irrecevable.

- *Demande de pétition publique 3820 - Pour de véritables droits des pères - les enfants ont besoin de leurs deux parents !*

Dépôt: le 03.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur David Da Silva Pereira

Motivation :

La présente demande de pétition publique est jugée similaire, quant à son fond, d'une part, à la pétition publique **3460** – *Parents séparés - Demande d'évolution droits de visite et d'hébergement pour les papas de jeunes enfants..*, publiée le 17 janvier 2025, et d'autre part, à la pétition publique **3721** – *Pétition pour le renforcement des droits des pères dans le droit de la famille au Luxembourg dans l'intérêt supérieur de l'enfant*, publiée le 18 septembre 2025 et ouverte à signatures jusqu'au 29 octobre 2025 inclus.

Partant, la présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 165ter, paragraphe 3, point 14°, du Règlement de la Chambre des Députés qui prévoit qu'une demande de pétition publique similaire, quant à son fond, à une autre pétition publique qui a été publiée ou dont le délai de signature est arrivé à échéance au cours des douze derniers mois, est irrecevable.

- *Demande de pétition publique 3833 - FREE PALESTINE*

Dépôt: le 13.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Joe Martin Schickes

Motivation :

La présente demande de pétition publique est jugée irrecevable en ce qu'elle contrevient à l'article 165ter, paragraphe 3, points 7° et 11°, du Règlement de la Chambre des Députés, qui dispose que les pétitions publiques ne peuvent :

« 7° faire usage d'un langage provocateur, vexatoire ou inapproprié ; (...)

11° comporter un intitulé qui ne renvoie pas correctement ou pas suffisamment à la revendication exprimée dans la pétition ».

- *Demande de pétition publique 3834 - NOUVELLE GÉNÉRATION NOUVEL POLITICOUE*

Dépôt: le 13.10.2025

Pétitionnaire: Monsieur Joe Martin Schickes

Motivation :

La présente demande de pétition publique est jugée irrecevable en ce qu'elle contrevient à l'article 165ter, paragraphe 3, points 6°, 7°, 9° et 11°, du Règlement de la Chambre des Députés, qui dispose que les pétitions publiques ne peuvent :

« 6° relater de fausses informations ou contenir des informations ne pouvant être vérifiées ;

7° faire usage d'un langage provocateur, vexatoire ou inapproprié ; (...)

9° poursuivre des revendications contraires aux droits de l'Homme, contraires au principe de non-discrimination ou incitant à la haine ; (...)

11° comporter un intitulé qui ne renvoie pas correctement ou pas suffisamment à la revendication exprimée dans la pétition ».

- *Demande de pétition publique 3837 - Plus d'educateurs dans les Maisons Relais*
Dépôt: le 13.10.2025
Pétitionnaire: Madame Carine Gomes Domingues

Motivation :

La présente demande de pétition publique est jugée similaire, quant à son fond, à la pétition publique 3474 – *Augmenter le nombre d'éducateurs dans les structures de garde pour les enfants de l'enseignement primaire*, publiée le 17 janvier 2025.

Partant, la présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 165ter, paragraphe 3, point 14°, du Règlement de la Chambre des Députés qui prévoit qu'une demande de pétition publique similaire, quant à son fond, à une autre pétition publique qui a été publiée ou dont le délai de signature est arrivé à échéance au cours des douze derniers mois, est irrecevable.

3. Divers

Aucun élément divers n'a été abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact